

Affaire n°2020-039

**DESIGNATION DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES
COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°2020-010**

Je vous rappelle que par délibération n°2020-010 du 27 juillet 2020 le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.

Il y a lieu de compléter cette délibération en procédant à la désignation du représentant de la commune au sein du Parc National des Hauts de La Réunion.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

En date du 26 août 2020, la commission Finances et Affaires générales a émis un avis favorable.

A la majorité (5 abstentions), le Conseil Municipal décide de :

- **VALIDER les termes du présent rapport,**
- **DESIGNER M. Charles-André MAILLOT en tant que représentant de la commune au sein du Parc National des Hauts de La Réunion,**
- **M'AUTORISER à signer tous les actes afférents.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA